

## QUE FAIRE DE CE QUE JE SAIS DE TOI ?

STÉPHANE CACHEUX\*

Depuis les atrocités de la Seconde Guerre mondiale et certaines applications scientifiques, la société dans son ensemble est méfiante à l'égard de la valeur humaniste de la science. Progressivement la question éthique s'est institutionnalisée dans de nombreux domaines, ici dans le médical avec la bioéthique, là dans le recueil informatisé de renseignements avec la loi « Informatique et Liberté ». Aujourd'hui, les sciences sociales sont elles aussi traversées par la réflexion éthique. Des questionnements nouveaux apparaissent tels que la neutralité du choix du sujet, la nature et l'exploitation des données, les retombées éventuelles des publications, l'implication du chercheur.

Dans le cadre d'une recherche documentaire (1) sur la carrière des instituteurs que j'ai conduite en 1995 pour l'obtention du DEA de sciences de l'éducation, j'ai été amené à m'interroger sur les modalités de traitement d'informations confidentielles recueillies à mon insu. C'est de cette interrogation d'ordre éthique, en particulier le rapport au secret, dont il sera question dans ce texte. Je présenterai en premier lieu le cadre général de la recherche dans lequel s'inscrit l'investigation documentaire en précisant l'objet de la recherche et la méthodologie. En second lieu, je décrirai les conditions du recueil des informations et développerai à partir d'exemples la problématique du secret. Je montrerai, dans une troisième partie, en quoi une réflexion sur le respect de l'individu peut être présentée comme un élément de réponse au problème posé par la connaissance d'informations confidentielles et secrètes.

89

\* - Stéphane Cacheux, Professeur des écoles, doctorant.

1 - Cette recherche documentaire était une pré-enquête, exploratoire à la recherche que je poursuis actuellement en thèse sous la direction de Madame Nelly Leselbaum. Par ailleurs, j'ai pu valoriser les premiers résultats de cette pré-enquête en présentant une communication intitulée *Mobilité professionnelle des instituteurs* à la troisième Biennale de l'Éducation et de la Formation, 18-21 avril 1996, Paris. Cette communication ainsi que l'ensemble des communications et des conférences font l'objet d'un CD-rom qui a paru en décembre 1996.

## Cadre général de la recherche : choix du sujet et méthodologie

C'est une expérience professionnelle qui est à l'origine du choix de mon sujet de DEA. En début de carrière, les instituteurs du secteur public traversent une période mouvementée, incertaine et parfois difficile. Durant les premières années d'exercice, ils sont nommés « à titre provisoire » sur des postes dont personne ne veut. Instituteur, j'ai souffert de cette procédure d'affectation ce qui m'a conduit à m'interroger sur la nature de la mobilité professionnelle des instituteurs. D'abord centré sur le commencement de la carrière, mon champ d'investigation s'élargit rapidement à l'ensemble de la carrière des instituteurs et plus particulièrement à ceux qui sont restés instituteurs jusqu'à leur départ en retraite.

Dans cette recherche, je tente de repérer les facteurs institutionnels et individuels qui sont à l'origine, des changements, des étapes, des ruptures, des crises, en fait, des événements que vivent les instituteurs au cours de leur carrière. Je souhaite analyser ces événements en prenant en compte la complexité du métier et de l'environnement professionnel mais aussi la complexité des instituteurs eux-mêmes, leurs opinions, leurs intentions, leurs motivations, leurs attentes, leurs dynamiques de choix professionnels. C'est pourquoi j'envisage (2) d'associer les techniques quantitatives à l'approche herméneutique. Tout ceci demande une méthodologie de recherche qui combinerà le quantitatif et le qualitatif, le statistique et le clinique. Concrètement j'exploiterai pour la partie statistique, des documents administratifs relatifs à la carrière des instituteurs tels que les états de service ; quant à la partie clinique je m'entretiendrai avec les instituteurs en retraite. Compte tenu de l'avancée de la recherche et de l'objet même de cet article, je m'attarderai à l'étude des conditions de recueil et de traitement des informations secrètes contenues dans des documents administratifs.

90

Notre terrain d'investigation est le département de l'Oise, secteur géographique varié, constitué de parties rurales et urbaines et qui bénéficie d'une certaine proximité avec Paris. La pré-enquête a été réalisée à l'inspection académique située à Beauvais. Un protocole de recherche a donc été préparé dans lequel sont précisés les objectifs de la recherche et les différentes étapes de l'enquête. Il énonce également une série d'engagements concernant la déontologie du chercheur : « Le recueil et l'exploitation des données resteront toujours anonymes. La confidentialité sera garantie. [...] Tout changement dans la méthodologie d'enquête devra être signalé et la cas échéant pourra faire l'objet d'un nouveau protocole de recherche. [...] Toute

---

2 - Dans cet article que j'ai fini d'écrire en décembre 1996, je me replace dans les conditions de la pré-enquête qui a eu lieu au début de l'année 1995. Il ne s'agissait que d'un projet de recherche. Actuellement, j'élabore une méthodologie d'enquête plus précise qui reprend les grands axes décrits dans le projet de recherche initial.

personne qui le désire pourra consulter l'avancée des travaux à l'inspection académique de l'Oise. Un exemplaire du mémoire de DEA sera remis à l'inspecteur d'académie. « Le protocole est signé par les deux parties concernées : le chercheur et l'inspection académique représentée par l'inspecteur d'académie (3).

## **Savoirs secrets : description d'une situation et questionnement**

La pré-enquête est, comme je l'ai déjà signalé, exploratoire. Elle avait pour objectif de montrer la faisabilité du projet de recherche et d'apporter des éléments nouveaux qui me permettront de conduire ultérieurement la recherche dans de meilleures conditions. Ainsi, je voulais dans un premier temps relever nominativement un échantillon d'individus reçus à l'examen du certificat d'aptitude pédagogique aux fonctions d'instituteur dans les années cinquante puis examiner leur dernière position professionnelle avant leur départ en retraite. J'ai donc consulté les procès-verbaux relatifs à cet examen et les documents administratifs relatifs aux départs en retraite, avec l'espoir de retrouver les personnes que nous avons repérées sur des états inscrites trente ou quarante ans plus tôt.

Les procès-verbaux se présentaient sous la forme de grands cahiers dans lesquels se trouvaient répertoriés en fonction de leur sexe et classés par ordre alphabétique les candidats qui avaient passé l'examen en question. Pour chaque candidat, je connaissais à l'aide d'un tableau, leur date de naissance, leur lieu de naissance, la nature des épreuves, la note obtenue pour chacune d'elles ainsi que le résultat obtenu à l'examen et pour ceux qui avaient été admis le lieu de leur première affectation. Quant aux documents relatifs aux départs en retraite, une partie constituée des départs récents (moins de deux ans) se trouvait au service des retraites. Les archives de l'inspection académique renfermaient l'autre partie. Les documents se présentaient sous la forme de fiches cartonnées individuelles classées par ordre alphabétique et sans distinction de sexe. Chaque fiche décrivait chronologiquement à l'aide d'un état de service, leurs différentes affectations jusqu'à leur départ en retraite. Également présenté sous la forme de fiches individuelles, un autre fichier complémentaire au premier et qui se trouvait au service des retraites, récapitulait la

3 - Je n'aurais pas pu obtenir l'accès aux dossiers administratifs des instituteurs. En dehors des documents qui m'intéressent (premier procès-verbal d'installation et un état de service), ils renferment d'autres documents confidentiels, c'est le cas des rapports d'inspection et des congés maladie. Pour les besoins de la pré-enquête, l'inspecteur d'académie adjoint m'a recommandé une personne habilitée de l'inspection académique qui pourra, le cas échéant, consulter les dossiers en question et me fournir l'information demandée (essentiellement la dernière position professionnelle de l'instituteur).

carrière d'instituteurs (hommes et femmes) qui étaient devenus PEGC (4) et donc le dossier administratif avait rejoint le rectorat.

Comme je l'avais prévu, la consultation des documents relatifs à la deuxième partie de la pré-enquête a été longue, parfois fastidieuse mais passionnante. À la manière d'un enquêteur-détective, je suis allé d'un service à l'autre à la recherche d'indices permettant de retrouver les personnes en question. Cette pré-enquête qui ressemblait à une enquête policière a été fructueuse. Elle a permis d'établir une première catégorisation de la carrière des instituteurs. Elle est également à l'origine d'une situation problématique : les conséquences pour la suite de la recherche de la découverte d'informations confidentielles et secrètes.

C'est en consultant les fiches cartonnées en particulier celles du fichier complémentaire que j'ai pris connaissance malgré moi de secrets (5). Le vocable *secret* signifie le plus souvent « ce qui doit être caché, ce qu'il ne faut pas dire » (6). Dans ma pré-enquête, un secret est en premier lieu une information relative à la vie privée ou à l'intimité d'un individu, et qui n'aurait pas dû se trouver dans les documents. En second lieu, c'est une information qui peut entraîner un jugement de valeur sur un individu et qui risque de le dévaloriser. J'ai su par exemple qu'une institutrice avait été en longue maladie une bonne partie de sa carrière, qu'un instituteur probablement dépressif avait obtenu un détachement dans un organisme dépendant de l'éducation nationale puis était redevenu instituteur... remplaçant. Souvent annotées au crayon ou simplement ajoutées, ces informations servaient et servent encore au personnel administratif à mieux comprendre la signification d'un événement professionnel de quelques instituteurs au moment de leur reconstitution de carrière.

92

Cette découverte fortuite montre les limites de la planification de ma pré-enquête. La connaissance très précise que j'avais du terrain ne m'a pas empêché de découvrir des éléments que je n'aurais pas dû découvrir. Une recherche est souvent une aventure pour le chercheur qui est, à tout moment, confronté à une part d'imprévu. Rien sur le terrain ne peut être totalement pensé. Dans ce cas-ci, le protocole de recherche était projectif et le plus large possible. Il m'a permis de chercher, quelquefois intuitivement, à l'intérieur d'un espace documentaire varié en prenant le risque de rencontrer des informations auxquelles je n'avais pas pensé. Par ailleurs, je savais que la nature de la carrière professionnelle était liée en partie à l'influence de facteurs

---

4 - Professeur d'enseignement général de collèges. Dans les années soixante, les instituteurs ont eu la possibilité de changer de statut et d'enseigner deux matières aux collégiens.

5 - La confidentialité des informations recueillies et le respect de l'anonymat des individus ne me permettent pas d'exposer tous les cas. Ces informations confidentielles concernent généralement la santé des personnes.

6 - Extrait de la définition du secret dans *Le dictionnaire encyclopédique Larousse* de 1979.

individuels comme la santé ou la vie privée et familiale. Donc consulter des documents administratifs relatifs à la carrière des instituteurs me faisait prendre le risque de rencontrer des documents ou des informations d'ordre privé.

La connaissance de secrets concernant des individus n'est pas exclusive aux chercheurs en sciences sociales. Les médecins ou les psychologues, par exemple, sont également confrontés au rapport au secret. Mais la situation est différente. D'abord la légitimité du médecin ou du psychologue n'est plus à démontrer auprès de la population qui connaît l'existence de leur code de déontologie et du secret médical. Ensuite, ce ne sont pas les médecins ou les psychologues qui se tournent vers les patients mais le contraire. Leur rapport au secret est alors différent de celui des chercheurs. Le patient est une personne qui souffre et qui vient chercher chez son médecin une réponse précise à sa pathologie. Un climat de confiance s'installe d'emblée puisque la formulation de secrets par le patient est perçue comme pouvant aider le médecin dans son acte médical. Dans cette perspective, le prêtre détient lui aussi des secrets qu'il ne peut divulguer. Il a dans le confessionnal une relation particulière avec une personne qui est venue avouer ses péchés afin d'en obtenir le pardon.

Malgré l'existence d'un code de déontologie les médecins sont parfois amenés à s'interroger sur certaines attitudes à adopter. Là aussi comme dans mon protocole de recherche, le code de déontologie ne peut pas tout prévoir, il ne peut pas donner de réponses à toutes les situations problématiques. Le médecin est-il obligé de signaler une maladie grave au risque que le patient par l'état dépressif qu'il pourrait développer, aggrave sa maladie? Quant au prêtre, doit-il dénoncer à la police un individu qui est venu confesser un viol? Ce sont des interrogations d'ordre éthique dont il est souvent question.

93

La connaissance de secrets (heureusement peu fréquents dans les documents de la pré-enquête) m'a également conduit à m'interroger sur la nature du comportement d'ordre éthique que je devais suivre en particulier pour la suite de la recherche. Que dois-je faire des informations secrètes sur des individus, recueillies à leur insu qui le cas échéant accepteraient de me rencontrer dans le cadre de la partie clinique de la recherche? Quelles seront les conséquences d'une telle situation pendant les entretiens? Comment agir tout en tenant compte de l'existence de ces informations? Comment optimiser l'objectivation de mes résultats à venir? Examinons pour chacune des parties en présence les risques et les conséquences d'une telle situation qui pose le problème de l'éthique dans la recherche. En ce qui concerne l'inspection académique, les conséquences sont nulles. Nous avons respecté le protocole de recherche. Au sujet des conséquences sur les individus, elles sont également nulles à condition qu'ils n'aient pas eu connaissance de ce fait. Quant à moi, les conséquences sont de deux ordres : conséquences sur le déroulement de l'entretien et conséquences sur l'objectivité d'une partie des résultats de la recherche. Ayant en mémoire des informations secrètes sur un individu, le déroulement de l'entretien sera probablement différent de celui que j'avais initialement imaginé. Les questions, les relances pendant

l'entretien seront différentes voire pour certaines censurées. Pourrai-je en effet, poser une question en sachant à l'avance que la réponse mettra l'individu dans une situation inconfortable ? Par voie de conséquence, avoir à l'esprit des informations confidentielles sur un individu influencera également l'interprétation du discours de l'entretien. Ce questionnement m'a amené naturellement à m'interroger sur la nature de l'attitude à adopter dans une telle situation, objet de la troisième partie.

## Le respect de l'Autre : une attitude à privilégier

Peut-on répondre à la question : Que faire de ce que je sais de toi ? titre de cet article ? Rappelons d'abord qu'en sciences sociales les « objets » de recherche sont des individus. Les chercheurs ne peuvent pas les manipuler librement comme des objets physiques. Ces « objets-sujets » ont des droits : par exemple le droit de ne pas participer à un entretien, le droit à l'anonymat, et plus fondamentalement le droit au respect de l'individu lui-même. Dans ma pré-enquête, j'ai pu garantir le droit à l'anonymat des individus en établissant des règles de déontologie sous la forme d'un protocole de recherche. Quant au respect de l'individu lui-même, en particulier pendant un entretien – ce qui m'intéresse ici – il fait appel à la problématique de l'éthique. D'une manière générale, respecter quelqu'un c'est le considérer, c'est ne pas porter atteinte à sa dignité. Aussi, je pense que pour respecter l'Autre, il faut avant tout se respecter soi-même. Paul Ricoeur parle d'estime de soi, plus fondamentale, selon lui, que le respect de soi. L'individu, précise-t-il, devra apprécier l'estime qu'il a de lui en appréciant les actions qu'il a accomplies lui-même. « *L'on ne peut s'estimer soi-même sans estimer autrui comme moi-même. Comme moi-même signifie : toi-aussi, tu-es-capable-de-commencer-quelque-chose-dans-le-monde, d'agir-pour-des-raisons, de hiérarchiser tes préférences, d'estimer les buts de ton action et, ce faisant, de t'estimer toi-même comme je t'estime moi-même [...]. Deviennent ainsi fondamentalement équivalentes l'estime de l'autre comme un soi-même et l'estime de soi-même comme un autre.* » (7) Autrement dit, la compréhension de l'Autre passe par un travail préliminaire de compréhension de soi. Dans le cas de ma pré-enquête, le questionnement au sujet de la découverte de secret est déjà un signe de respect envers l'individu. D'ailleurs je pense que le comportement éthique du chercheur commence au moment où il imagine les conséquences d'une situation qui pourrait poser problème. Respecter l'individu en question, c'est également ne pas le juger. Il faut repasser la tentation du jugement pour s'ouvrir, dans une perspective herméneutique, sur une image plurielle de l'individu. On évite ainsi de prendre le risque réductionniste de stéréotypie et en même temps on écarte la possibilité de s'enfermer dans un aspect précis initialement incontrôlé de l'individu. Respecter l'individu s'est aussi prendre de la distance avec les informations confidentielles qui le concernent. Cette

7 - P. Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éd. du Seuil, 1990, p. 226.

distançiation est également un gage d'objectivité pour les résultats obtenus. « On échappe pas, souligne Pierre Bourdieu, au travail de construction de l'objet et à la responsabilité qu'il implique. Il n'y a pas d'objet qui n'engage un point de vue [...]. La logique de la recherche est un engrenage de difficultés majeures ou mineures qui condamnent à s'interroger, à chaque moment, sur ce que l'on fait et permettent de savoir de mieux en mieux ce que l'on cherche en fournissant des commencements de réponse qui entraînent de nouvelles questions, plus fondamentales et plus explicites [...]. La vertu principale du travail scientifique d'objectivation consiste en ce qu'il permet, à condition, bien sûr, qu'on sache en analyser le produit, d'objectiver l'objectivation. En effet, pour le chercheur soucieux de savoir ce qu'il fait, le code d'instrument d'analyse devient objet d'analyse. » (8) Faut-il considérer ces stratégies de la distanciation et de l'objectivation scientifique comme la dernière réponse à notre question. Le respect de l'individu c'est aussi pour le chercheur le devoir de restitution. Il lui permet d'apporter la preuve que ses engagements administratifs et moraux passés avec l'institution et avec les individus qu'il a rencontrés ont bien été respectés.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU P. (1984). – *Homo academicus*, Éd. de Minuit.
- FELDMAN J., FILLOUX J.-C., LECUYER B.-P., SELZ M., VICENTE M. (Sous la dir.) (1996). – *Éthique, épistémologie et sciences de l'homme*, Paris, L'Harmattan.
- RICOEUR P. (1990). – *Soi-même comme un autre*, Paris, Éd. du Seuil.

8 - P. Bourdieu, *Homo academicus*, Éd. de Minuit, 1984, pp. 17-19.